

N/Réf : BG/SG/SC/2019-450

Objet : Transports scolaires

PJ : Courrier aux familles – Flyer d'inscription en ligne

Copie : Référénts transports

Trévoux, le 06 MAI 2019

Affaire suivie par : Sophie GUYONNET
Responsable Aménagement et déplacements

Madame, Monsieur le Maire,

La prochaine rentrée de septembre 2019 est en cours de préparation pour les transports scolaires. La Communauté de communes Dombes Saône Vallée compétente pour l'organisation des services de transports scolaires sur les 19 communes de son territoire vous remercie de votre collaboration et vous rappelle les modalités d'inscription.

Ainsi chaque jour près de 2 200 élèves domiciliés et fréquentant un établissement dans ces 19 communes sont ainsi transportés. Les élèves fréquentant un établissement en dehors de ces communes (par ex : Jassans-Riottier, Villefranche sur Saône, Neuville sur Saône, Saint André de Corcy....) restent de la compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes via le Département de l'Ain.

Les frais de dossier dégressifs en fonction du nombre d'enfants seront identiques à l'an dernier afin de couvrir une partie des coûts de réalisation des cartes de transports scolaires : 30 € pour le premier enfant, 20 € pour le second et 10 € à partir du troisième enfant. Les inscriptions des enfants d'une même famille doivent impérativement être réalisées ensemble pour bénéficier de la dégressivité des tarifs et ce même si les établissements scolaires sont différents.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée continuera de prendre en charge le coût réel du transport scolaire présentant **670 € environ par enfant et par an**.

Les demandes d'inscription aux transports scolaires se feront sur internet à partir du 13 mai pour tous les élèves l'adresse suivante : www.transdev-rai.fr rubrique Saônibus. Le règlement doit impérativement parvenir au plus tard le 13 juillet 2019 à l'adresse suivante :

Transdev RAI – 340 rue Ampère 69 730 GENAY. Les cartes de transports scolaires seront ensuite remises par l'établissement aux élèves, la première semaine de la rentrée. Les élèves devront apposer leur photo sur la carte et rabattre le volet en plastique prévu à cet effet.

Pour tout dossier réceptionné après la date limite du 13 juillet, la carte de transport ne pourra pas être délivrée pour le jour de la rentrée scolaire et une pénalité de retard de 50 € sera appliquée.

Afin de garantir la meilleure communication et information possible à vos habitants sur ces services de transports scolaires, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints :

- le courrier adressé aux familles,
- le flyer explicatif pour l'inscription en ligne.

Ces documents seront distribués dans le mois de mai en priorité dans les établissements scolaires mais vous pouvez également les mettre à disposition des familles dans votre mairie dès à présent.

Sont aussi disponibles et téléchargeables sur le site www.ccdsv.fr et www.maisonneuve.net :

- les fiches horaires des différents circuits de transports scolaires,
- les tracés des circuits sur google maps,
- un service gratuit d'alerte SMS pour toute information sur les changements d'horaires.

Comme les années précédentes, le référent transports désigné dans votre commune peut contacter la responsable aménagement et déplacements pour toutes demandes.

Je vous rappelle enfin qu'en complément des transports scolaires, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée organise le réseau de transports en commun, Saônibus. Les élèves ayant une carte de transport scolaire CCDSV peuvent toujours utiliser les lignes du réseau Saônibus afin de faciliter leurs déplacements. Les lignes A,B,C et D en transport à la demande ne sont accessibles qu'avec un titre de transports Saônibus payant

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président,
Bernard GRISON

